



## Conseil d'administration du 7 juillet 2017

### Résolution n°2017/10

#### **« Dispositif de sensibilisation, de formation et d'expertises pour accompagner les acteurs des projets de rénovation et mise en valeur des patrimoines bâtis » (Projet LEADER)**

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport présenté par le directeur,

- approuve le projet « Écrins de nature » tel que présenté dans le dossier d'opportunité pour la demande de financement FEADER auprès du Comité de programmation Leader du Pays Gapençais,
- approuve le plan de financement de l'opération « Écrins de nature » inscrite au budget,

| Ressources                                    | Montant            | Part (%)   |
|---|--------------------|------------|
| Europe - FEADER                               | 18 398,10 €        | 42         |
| Région et/ou Département                      | 12 265,40 €        | 28         |
| Parc national des Ecrins<br>(Autofinancement) | 13 141,50 €        | 30         |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>43 805,00 €</b> | <b>100</b> |

- s'engage à financer le projet tel que présenté dans le dossier de demande de financement qui sera déposé au service instructeur après avis d'opportunité favorable du Comité de programmation LEADER du Pays Gapençais,
- sollicite une aide financière de l'Europe de 33 304,50 € au titre du programme opérationnel LEADER,
- sollicite une aide financière de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et/ou du Département des Hautes-Alpes d'un montant de 12 265,40 € au titre du programme opérationnel LEADER 2014-2020,
- s'engage à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés et à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français ou communautaire.

Le Président,

Bernard HERITIER

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE